

# SEANCE DU 05 MAI 2014

**Président : Monsieur GAVILLON**

**Présents : Mme RAYNAUD, Ms GUERIN, Mme MAYOUSSIER, M. REVEL, Mme CALLY, M. CORDIER, M. PETIT, Mme FOURNIER-BERGERON, M. PETITJEAN, Mme MICHAUD, M. CURT, Mme CHANET, M. ECOCHARD**

**Excusée : Mme VENET**

**Secrétaire de séance : Monsieur Yves REVEL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, Maire, approuve le compte rendu de la séance du 09 avril 2014 et passe à l'ordre du jour :

***URBANISME :***

## **Déclaration préalable**

- Mr FILLAT Pierre-Yves / 10 Clos des Dombes : remplacement de la couverture en verre de la véranda par une couverture en tuiles.
- Mr VASSEUX David / 11 Clos des Chênes : création d'une véranda

## **Permis de construire**

- Mr VENET Emmanuel / SALLANCHES : construction d'un garage en bois de 50 m2, chemin du Soyer.

**Droit de préemption urbain** : La commune n'exercera pas son droit de préemption urbain sur la propriété suivante :

- C801-32 le Bois Joli : vente PERROT-SARAGOCA/BELLEVRAT-VANDENBERGHE

***DELIBERATIONS :***

## **Commission d'Appels d'Offres et commission des marchés passés selon la procédure adaptée (MAPA)**

Suite à l'élection des membres de ces deux commissions, Monsieur le Maire rappelle que leur composition est identique et doit comporter un nombre égal de membres titulaires et suppléants, à savoir :

- Mr GAVILLON, Président
- Yves REVEL, Christèle MAYOUSSIER, Jean-Claude ECOCHARD : membres titulaires
- Laurence CHANET, Isabelle MICHAUD, Jean-Pierre PETIT membres suppléants.

## **Achat propriété DIFFUS AGRI**

Après avoir pris connaissance du dossier, de l'estimation de France Domaines en date du 28 avril 2014 et délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la signature d'un compromis de vente avec DIFFUS'AGRI, pour l'ensemble immobilier sis 5 chemin de Longchamp, composé :

- d'une maison d'habitation
- d'un ensemble commercial magasin et entrepôt
- d'un terrain, avec des cuves à fioul enterrées, cadastré :
  - B425 d'une contenance 264 m2
  - C584 d'une contenance de 1089 m2

pour un montant de 500.000 € avec les clauses suspensives suivantes :

- résultats des diagnostics obligatoires,
- neutralisation réalisée des cuves à fioul,
- obtention du financement.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour mener à bien cette transaction, signer le compromis de vente et les pièces afférentes.

## **Décision modificative**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier certaines lignes budgétaires pour le budget principal 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante :

### **BUDGET GENERAL**

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
<b><u>DEPENSES</u></b>	
<b>022:</b>	<b>- <u>700.00</u></b>
<b>TOTAL :</b>	<b>- <u>700.00</u></b>
<b>23/2313 :</b>	<b>+ <u>700.00</u></b>
<b>TOTAL :</b>	<b>+ <u>700.00</u></b>

## **Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire**

Suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 28 avril 2014 demandant au Conseil Municipal de fixer les limites dans lesquelles la délégation d'attribution s'exercera pour certaines matières.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire les attributions énumérées ci-après, pour la durée du mandat :

- fixer, dans les limites d'un montant de 2 500.00 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- procéder, dans les limites d'un montant unitaire de 1 000 000.00 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées aux III de l'article L1618-2 et au a) de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- d'intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 10 000.00 € par sinistre.

Les décisions prises dans le cadre de ces attributions seront signées par le Maire et un compte rendu en sera fait à chaque séance du Conseil Municipal.

## **Remboursement Groupama**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre survenu sur une borne à incendie au lieudit « Les Communaux » et les remboursements d'un montant total de 2 265.84 € reçus de GROUPAMA RHONE ALPES en février 2014. Il restait à encaisser le montant de la franchise soit 270.00 €, reçu en date du 10 avril 2014 par chèque.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le montant du remboursement et son encaissement sur le compte 7788 du budget principal.

## **Rétrocession des voies et espaces verts du lotissement Val Roman**

Le lotissement Le Val Roman est à ce jour achevé. Suite à la visite de recollement avec le lotisseur, Brunet Eco Aménagement, qui s'engage à réaliser les réserves formulées, et sa demande en date du 15 avril 2014, concernant la rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement à la commune,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe de la rétrocession des emprises et des équipements communs dans le domaine public communal et autorise la signature de l'acte de cession auprès de Maître CHAUVINEAU, notaire à Ambérieu en Bugey.

## **Commission communale des impôts directs**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La durée de leur mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Suite aux élections municipales de mars 2014, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal dresse la liste de proposition comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants, de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et possédant des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

## **Désignation des délégués aux commissions thématiques de Bourg en Bresse Agglomération**

<b>COMMISSIONS</b>	<b>NOMS DES MEMBRES DES COMMISSIONS</b>
<b>Mobilité</b>	<b>Madame Nathalie FOURNIER-BERGERON</b>
<b>Sports et équipements de loisirs</b>	<b>Monsieur Serge GUERIN</b>
<b>Habitat</b>	<b>Monsieur Olivier PETITJEAN</b>
<b>Développement économique et enseignement supérieur</b>	<b>Madame Christèle MAYOUSSIER</b>
<b>Finances</b>	<b>Madame Danièle RAYNAUD</b>
<b>Stratégie territoriale, aménagement et travaux</b>	<b>Monsieur Yves REVEL</b>
<b>Environnement</b>	<b>Monsieur Frédéric CORDIER</b>

<b>Mutualisation et transferts</b>	<b>Monsieur Gérard GAVILLON</b>
<b>Administration générale et patrimoine</b>	<b>Madame Huguette CALLY</b>
<b>Emploi, insertion et politique de la ville</b>	<b>Monsieur Ludovic CURT</b>
<b>Culture</b>	<b>Madame Marie-Thérèse VENET</b>

### **DEVIS**

Plusieurs cabinets de géomètres ont été consultés dans le cadre de divisions foncières à effectuer. Après comparaison des devis le cabinet BERTHET LIOGIER CAULFUTY/BOURG EN BRESSE est retenu pour :

- Régularisation de la voie joignant la RD 1083 à la voie ferrée, montant 1 560.00 € TTC
- Création de la liaison Emmaüs, montant 1 800.00 € TTC
- Régularisation de voie desservant la salle polyvalente, montant 1 440.00 € TTC.

### **COMPTE RENDUS :**

#### **Gérard GAVILLON :**

- Bourg Habitat : l'ordre de service de commencer les travaux a été donné le 31 mars 2014. Le premier appel de fonds à la commune est fixé à juillet 2014. Un budget annexe sera établi.

#### **Danièle RAYNAUD :**

- La journée nettoyage de printemps a eu lieu le samedi 26 avril 2014, une quinzaine d'enfants encadrés d'adultes y a participé. La formule sera éventuellement revue en 2015 afin d'attirer plus de personnes.
- Suite à la réunion de la commission désignée, avec l'entreprise BALTHAZARD, Monsieur VERDIER, un choix de décorations pour les illuminations 2014 a été fait et un devis sera établi.

#### **Yves REVEL :**

- La destruction des corvidés s'est déroulée récemment en présence du lieutenant de l'ouvèterie.

#### **Serge GUERIN**

- Syndicat intercommunal d'électricité et de E.communication de l'Ain : élection du bureau.
- Réforme des rythmes scolaires : installation d'un comité de pilotage (Co.-Pil.) pour mise en place de la réforme et organisation des temps d'accueil périscolaire. Réunion publique le 03 juin.

## **Ludovic CURT**

- Fermeture de la sixième classe : un entretien avec le D.A.S.E.N. est prévu le 14 mai 2014 afin de repousser la décision à juin.

## **Christèle MAYOUSSIER**

- Syndicat intercommunal d'adduction d'eau : élection du bureau, Marie Thérèse VENET, membre.

**Affiché le 12 mai 2014**